

# Contractualiser - Procédure 6

## Conditions Générales de Vente



**Objet :** Cette procédure formalise les termes et conditions gouvernant la commande passée à AUROCK par ses clients.

### Sommaire

1.	Objet.....	2
2.	Conditions Générales de Vente.....	2
2.1-	Offre .....	2
2.2-	Acceptation de la vente.....	2
2.3-	Prix.....	2
2.4-	Paiement .....	2
2.5-	Réserve de propriété .....	2
2.6-	Livraison.....	3
2.7-	Annulation de commande.....	3
2.8-	Garanties .....	3
2.9-	Transport .....	3
2.10-	Modifications des commandes .....	3
2.11-	Sous-traitance.....	3
2.12-	Juridiction compétente .....	4
2.13-	Confidentialité et propriété intellectuelle.....	4

Date de Modification	Rédaction	Parties Concernées	Description	Référence Document
24/11/2015	O.Barrau	-	Création	SI-P-06-01

## **1. Objet**

Ce document formalise les termes et conditions gouvernant les commandes passées à AUROCK par ses clients, que celles-ci concernent une fourniture de biens ou l'exécution de prestations de service.

Ce document est consultable sur le site internet d'AUROCK (dernier indice en vigueur). Il sera mentionné sur les devis d'AUROCK. L'acceptation par le Client du devis tient lieu d'acceptation du contenu de ce document.

## **2. Conditions Générales de Vente**

### **2.1- Offre**

L'acceptation des offres faites par la société AUROCK implique l'adhésion aux présentes conditions par le client nonobstant toute clause contraire dans ses propres conditions d'achat et sauf contrat particulier stipulant expressément les points sur lesquels AUROCK accepte une dérogation.

### **2.2- Acceptation de la vente**

La vente n'est conclue qu'après envoi d'un accusé de réception stipulant l'acceptation de la commande par la société AUROCK.

### **2.3- Prix**

Sauf accord préalable, nos prix s'entendent pour marchandises non emballées, départ usine sauf mention contraire. Tous les frais supplémentaires, de quelque nature qu'ils soient, sont à la charge de l'acheteur. L'emballage facturé ne sera pas repris sauf accord préalable. Les prix sont établis selon les tarifs et les taxes en vigueur au moment de la commande, avec un minimum de commande de 5€ par ligne et de 50€ minimum par facture. Ils ne lient la société AUROCK que s'ils sont acceptés dans un délai précisé sur le devis. Lors de la livraison, le prix pourra être ajusté et révisé pour tenir compte des exigences particulières de l'acheteur.

### **2.4- Paiement**

Sauf stipulation particulière, les fournitures sont payables par chèque ou par virement. Dans la mesure où un retard de paiement sur les conditions stipulées est imputable à l'acheteur, celui-ci devra payer un intérêt prorata temporis sur les sommes dues (cf. conditions indiquées sur la facture). Le non-règlement d'une facture ou d'un effet à paiement à échéance fixée entraîne en outre l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

### **2.5- Réserve de propriété**

Toute marchandise ou tout matériel livré par AUROCK restera sa propriété jusqu'au jour du règlement complet conformément aux dispositions de la loi N° 80.335 du 12 mai 1980.

## **2.6- Livraison**

Les délais de livraison ont pour point de départ la date d'acceptation de la commande par AUROCK sauf mention contraire sur l'accusé de réception de la commande. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à dommages intérêts; un retard de livraison ne peut donner lieu à annulation de la commande. Les délais fournis à titre indicatif sont en tout état de cause suspendus ou prolongés par les cas de force majeure ou les cas fortuits dans les conditions fixées par la loi et la jurisprudence.

## **2.7- Annulation de commande**

Aucune annulation de commande ne pourra intervenir sans l'accord écrit de la société AUROCK. AUROCK pourra conditionner l'annulation au paiement préalable d'une juste indemnité en compensation du préjudice subi.

## **2.8- Garanties**

Les seules garanties applicables sont celles qui sont données par écrit par AUROCK. Aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit ne pourra être réclamée. Tout article déclaré défectueux doit être renvoyé port payé à la société AUROCK dans les quatre semaines de la réception par le client, après avoir préalablement demandé l'accord de la société AUROCK. La société AUROCK se réserve la faculté de remplacer ou de réparer les produits défectueux qui lui seront renvoyés après examen des produits incriminés. La garantie ne pourra jouer si les défauts sont la conséquence d'utilisation, de montage ou de stockage incorrects imputables à l'utilisateur.

## **2.9- Transport**

Les fournitures voyagent aux risques et périls de l'acheteur sauf mention contraire. Les frais de transport et tous les frais annexes sont supportés intégralement par l'acheteur. L'acheteur doit vérifier les fournitures lors de la livraison. Toute réclamation devra être adressée dans les 4 semaines suivant la réception au transporteur et à la société AUROCK.

## **2.10- Modifications des commandes**

Dans les cas exceptionnels où AUROCK accepterait des modifications de commande après que la fabrication ait commencé, l'acheteur sera tenu de payer les pièces terminées ou en cours de fabrication ainsi que les outillages, usinages, approvisionnements et tous frais engagés qui seraient la conséquence de ladite commande.

## **2.11- Sous-traitance**

AUROCK se réserve la possibilité de confier tout ou partie de la commande à un ou plusieurs sous-traitants de son choix et dûment sélectionnés par lui.

## **2.12- Juridiction compétente**

Tout litige de quelque nature qu'il soit sera exclusivement soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce d'Albi même dans les cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire figurant dans les conditions d'achat du client.

## **2.13- Confidentialité et propriété intellectuelle**

Les documents fournis par AUROCK tels que les offres, les plans qualité, les cahiers des charges, et tous documents établis par AUROCK demeurent la propriété intellectuelle de la société AUROCK et ne peuvent être transmis aux tiers sans l'accord préalable exprès écrit d'AUROCK.

Sauf convention expresse contraire entre les parties, AUROCK conserve la pleine et entière propriété intellectuelle de tous les résultats des études, développements, et/ou prestations réalisés au titre de la commande, y compris, notamment toutes les inventions, tous les documents, tous les logiciels, tous les matériels (lingots, échantillons, ébauches, prototypes...), toutes les informations, toutes les données et tous les savoir-faire spécifiques techniques ou non, élaborés ou obtenus par AUROCK préalablement et au cours de l'exécution de la Commande et l'Acheteur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas porter atteinte ou permettre à des tiers de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'AUROCK.